

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 14 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/05/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cyrille CUENOT à Martial VIAL, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Isella DE MARCO à Bernadette CACALY, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Thierry VACHON, Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2018.05.14.18**

**OBJET : Création d'emplois contractuels pour absence de cadres d'emplois**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article **3-3-1°** (motif de recrutement retenu en cas d'absence de cadre d'emplois adapté aux missions visées), de procéder à compter du **15 mai 2018** à la création :

- d'un emploi contractuel de **Chargé de Mission « Economie »**, à **temps complet**, pour exercer les missions suivantes dont la responsabilité s'apparente à celle d'agents de la catégorie B :
  - suivi du Parc d'Activités de Chesnes,
  - relations avec les partenaires institutionnels,
  - suivi du commerce de proximité,
  - organisation d'événements d'ordre économique,

et nécessite des prérequis :

- connaissance approfondie du secteur marchand,
- spécialiste du monde et des relations économiques,

- faculté relationnelle primordiale,
  - parcours de formation dans le domaine de l'économie et du secteur marchand.
- d'un emploi contractuel d'**Assistant en urbanisme**, à **temps complet**, chargé en particulier, outre les missions relatives au traitement de dossiers, d'un travail de réflexion, de prospection et d'anticipation de l'évolution du secteur dans le contexte particulier de la commune, membre de la CAPI.

Ces emplois sont occupés par des agents recrutés par voie de **contrat à durée déterminée** compte tenu du caractère non permanent des missions.

Le contrat initial ne pourra excéder **3 ans**. Il sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats successifs ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, et s'il est toujours nécessaire, le contrat sera reconduit pour une **durée indéterminée**.

Pour ces deux postes la rémunération sera calculée, compte tenu du niveau des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, au maximum à l'indice brut terminal de la grille de rémunération des **Rédacteurs principaux de 1ère classe** (Indice brut 701, indice majoré 582, à la date de la présente délibération).

Le Tableau des Emplois de la collectivité mis à jour est en annexe de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la création de deux emplois contractuels au titre de l'article 3-3-1° de la loi 84-53 (absence de cadres d'emplois) aux conditions et aux dates indiquées ci-dessus, pour occuper un poste de Chargé de Mission « Economie » et un poste d'Assistant en Urbanisme.**
- **DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 14/05/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 15 mai 2018 15/05/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180514-lmc13659-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**TABLEAU des EMPLOIS**  
mis à jour selon les dispositions présentées dans la  
**Délibération du 14 mai 2018**

<b>POSTES BUDGETAIRES DELIBERES</b>					
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	NOMBRE d'EMPLOIS OUVERTS PAR DELIBERATION			
		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS BUDGETES	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	DETAIL DES PEMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>43</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	
Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	A	1	1	0	
Attaché Principal	A	2	2	0	
Attaché	A	4	4	0	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	3	2	1	1 emploi à 31h30
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4	4	0	
Rédacteur	B	5	5	0	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	7	7	0	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	11	10	1	1 emploi à 31h30
Adjoint Administratif	C	6	2	4	1 emploi à 21heures, 1 emploi à 24,5heures, 2 emplois à 28heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>73</b>	<b>71</b>	<b>2</b>	
Ingénieur Principal	A	1	1	0	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	0	
Technicien Principal 2ème classe	B	3	3	0	
Agent de Maitrise Principal	C	4	4	0	
Agent de Maitrise	C	1	1	0	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	12	12	0	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	18	17	1	1 emploi à 28 heures
Adjoint Technique	C	30	29	1	1 emploi à 22,75 heures
<b>FILIERES SOCIALE &amp; MEDICO SOCIALE</b>		<b>15</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	
ATSEM Principal 1ère classe	C	4	4	0	
ATSEM Principal 2ème classe	C	5	4	1	1 emploi à 31,5 heures
Assistant Socio-Educatif Principal	B	3	2	1	1 emploi à 17,5 heures
Assistant Socio-Educatif	B	1	0	1	1 emploi à 28 heures
Agent Social Principal 2ème classe	C	1	1	0	
Agent Social	C	1	0	1	1 emploi à 24,5 heures
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Assistant Cons. Bib.	B	1	1	0	
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	
Animateur Principal 1ère classe	B	5	5	0	
Animateur Principal 2ème classe	B	1	1	0	
Animateur	B	1	1	0	
Adjoint d'animation Principal 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1	1	0	
Adjoint d'animation	C	5	4	1	1 emploi à 21 heures
<b>FILIERE SECURITE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
Chef de PM	C	1	1	0	
Brigadier Chef Principal	C	2	2	0	
<b>TOTAL</b>		<b>148</b>	<b>135</b>	<b>13</b>	<b>9,15 ETP</b>

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS article 3-3,1° (absence de cadre d'emplois) et article 3-3, 2° (catégorie A selon nature et besoins du service)	Référence de rémunération	NOMBRE d'EMPLOIS OUVERTS PAR DELIBERATION			
		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS BUDGETES	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET	DETAIL DES PEMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
contractuel art. 3-3,1° de la loi 84-53	Cadre d'emplois des Rédacteurs (au maximum,	1	1	0	sans objet
contractuel art. 3-3,1° de la loi 84-53	indice terminal de Rédacteur Principal 1ère classe)	1	1	0	sans objet
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>